



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 10 septembre 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal des séances tenues les 6 et 27 août 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Cession des droits d'un bail emphytéotique au centre de la petite enfance « La p'tite caboche »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 - - -
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Nomination de monsieur Stéphane Beaudin au poste de directeur général adjoint – services opérationnels
 - 7.2 Nomination de monsieur Mario Bastien au poste de directeur du Service des loisirs et bibliothèques
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 - - -
9. **Infrastructures et gestion des eaux**
 - 9.1 Octroi du contrat suivant :

- 9.1.1 SA-751-AD-12 Travaux de drainage entre les rues Jean et des Balbuzards / reprofilage et canalisation de fossés au parc Jean-Lapalme

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Résolution autorisant la pose d'un panneau « ARRÊT » obligatoire sur la rue De Maupassant
- 10.2 Résolution décrétant l'interdiction de stationner sur une section de la 1^{re} Rue

11. **Travaux publics**

- 11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

- 12.1 Accès aux rapports du Service de sécurité incendie

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.1.1 DDM 12-2819 – « 9247-7736 Québec inc. » - Immeuble sis au 102, route 104
- 13.1.2 DDM 12-2815 – Monsieur Patrick Melaven – Immeuble sis au 104, route 104
- 13.1.3 DDM 12-2773 – « Habitations Laroche et Dubé inc. » - Immeuble sis au 814, rue Champlain
- 13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13.2.1 PIIA 12-2824 – Madame Johanne Galipeau et monsieur Luc Guérin – Immeuble sis au 610 – 3^e Rue
- 13.2.2 PIIA 12-2818 – Madame Roxane Jasmin – Immeuble sis au 95, avenue Conrad-Gosselin
- 13.3 Demande d'utilisation non agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une partie des lots 4 315 058 et 4 318 573 du cadastre du Québec
- 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.4.1 **Règlement n° 1105**
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :
- créer la zone C-1856 à même les zones C-1052, C-1859 et C-2201 situées du côté ouest de la rue Douglas, afin de n'y autoriser que :
 - les bâtiments comportant au moins 3 et au plus 5 étages ;

- les usages suivants : de la classe C2 et C3 du groupe commerce et service (C) et les usages C1-01-01, C1-04-02, C1-06-01, C1-06-02 et C1-06-17, ainsi que l'usage C10-01-01 accessoire à un usage de la classe C3 ;
- prescrire des normes particulières visant à favoriser des pratiques écologiques dans les zones C-1856 et C-1859 situées le long de la rue Douglas, près du boulevard Saint-Luc, ainsi que dans la zone P-2206 située le long de la rue des Colibris, à l'ouest de la rue de Maupassant. Ces normes visent notamment à :
 - exiger la constitution de toitures végétalisées ou réfléchissantes (indice de réflectance solaire d'au moins 78 (blanc) ;
 - limiter l'emprise des aires de stationnement au profit d'îlots de verdure ;
 - exiger le respect de certaines règles de plantation de végétaux dans les aires de stationnement et les espaces libres ;
 - augmenter la bande végétale minimale le long des voies publiques »

13.4.2 Règlement n° 1109

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-3033, à même une partie de la zone H-3032, située à l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 3^e Avenue ;
- d'agrandir les limites de la zone H-1148, à même une partie de la zone H-1149, située à l'intersection des rues Champlain et Saint-Louis et d'y autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale du groupe « Habitation (H) » ;
- créer la zone C-1498 à même une partie de la zone H-1869, située sur la rue des Carrières, en face des sites d'extraction et d'y autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-08 (Service de paysagement ou de déneigement) ;
- créer la zone C-1499 à même une partie des zones H-1869 et C-1518, situées sur la rue des Carrières et d'y autoriser les usages C9-02-14 (Service d'entreposage) et C9 05-01 (Entrepreneur en construction ou en rénovation) ;
- créer les zones H-1308 et H-1309, à même la zone H-1299, situées sur le côté est du chemin du Grand-Bernier Nord, près de la rue Samoïsette et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 à 6 logements dans la zone H-1308 ;
- d'autoriser l'usage C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)) comme usage spécifiquement permis dans la zone I-1403. Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre la rue Pierre-Caisse et la voie ferrée du Canadien National »

13.4.3 Règlement n° 1110

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier l'affectation de la zone P-1669 présentement à dominance communautaire pour une affectation à dominance habitation et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe habitation (H) de 15 logements minimum et 20 logements maximum. Cette zone est située dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Pierre, Trahan, Cousins Nord et le boulevard Gouin ;
- d'assujettir la zone H-1669 aux normes d'un projet intégré »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1078

« Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout sanitaire pour la rue Oigny et une section de la route 133, décrétant une dépense n'excédant pas 344 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.2 Règlement n° 1111

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour la rue Rhéaume et une section de la rue Foisy, décrétant une dépense n'excédant pas 1 255 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15. Règlements

15.1 Règlement n° 1097

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone P-2206 à même les zones P-2185, C-2107 et H-2186 situées à l'est de l'autoroute 35, à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc et d'autoriser les usages du groupe communautaire (P) et certains usages reliés à des activités récréatives ou sportives ;
- d'autoriser l'usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-1078. Laquelle zone est située à l'ouest du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Brault et Hébert ;
- d'autoriser l'usage I2-06-05 (Industrie d'accumulateurs) et la sous-classe C9-05 (Entrepreneurs) dans la zone I-1418. Laquelle zone est située sur le boulevard Industriel, entre la voie ferrée du Canadien National et la rue Dijon ;
- d'autoriser la classe 5. Multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 logements, dans la zone H-1095 et de permettre certains usages de remplacement pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis du groupe Commerce et service (C) ou du groupe communautaire (P). Laquelle zone est située sur la rue Laurier entre les rues Foch et Saint-Charles

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**
17. **Correspondance**
18. **Période de questions**
19. **Communications des membres du conseil au public**
20. **Levée de la séance**